ANNEXE 1 BIS

BUDGET PRINCIPAL – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE 2021

Cette note est annexée au budget primitif 2021 et sera publiée sur la page CCAS du site internet de la ville de Morlaàs.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

1.1. Fonctionnement

a) Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont stables (+0.24%) par rapport au Budget Primitif 2020. Les prévisions d'achat de repas transportés (article 604), qui constituent un poste important de ce chapitre sont en légère baisse par rapport à 2020 (-570€).
Un renouvellement des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents pour le ménage et le service des repas est prévu cette année à hauteur de 400.00€ (article 60636).
L'utilisation du forfait autonomie (article 6188) versé par le Conseil Départemental en 2020 sera reportée en 2021.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en légère hausse (+ 0.65%) par rapport au BP 2020 : elles prennent en compte les coûts liés aux interventions du personnel contractuel, en remplacement d'un agent en arrêt longue maladie.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : secours et aides financières), sont en hausse de 4.38% par rapport au budget 2020. Cette augmentation tient compte de l'impact de la crise sanitaire au niveau économique et social.

b) Recettes

Le forfait autonomie 2020 non utilisé est reporté en 2021 en excédent de fonctionnement (article 002 : 5189.60€).

Les remboursements sur rémunération du personnel du chapitre 13 (atténuation de charges) sont en légère augmentation (7000€ en 2021) compte tenu de la prolongation d'un agent en arrêt longue maladie.

Les produits des services, domaine et ventes (article 706) sont en hausse de 13.90% par rapport au BP 2020 du fait de l'augmentation des ventes de repas transportés.
De même, la mise à disposition de personnel facturé (article 70841) correspondant au personnel intervenant pour la résidence l'Arrayade est en hausse de 5.79% en comparaison du BP 2020 pour mieux tenir compte de la répartition des charges de personnel entre les deux budgets (principal et annexe).

La subvention d'équilibre de la commune (chapitre 74) est prévue à hauteur de 67 096.66€ en diminution de 13.9% en comparaison du BP 2020 (compte tenu du forfait autonomie non utilisé en 2020 et reporté en excédent de fonctionnement en 2021).

Une baisse des libéralités (dons) à l'article 7713 est prévue (1 000€ en 2021 contre 5 100€ en 2020) afin de tenir compte du caractère aléatoire des montants perçus dont la participation exceptionnelle des habitants ayant reçus des masques par la commune en 2020.

1.2. Investissement

a) Dépenses

La somme de 2 000€ est prévue en 2021 pour allouer des prêts remboursables aux personnes en difficulté financière.
Des dépenses d'informatique et de mobilier sont prévues pour un montant de 3 264.51€.
Le montant des dépenses d'investissement est équivalent à celui de 2020.

b) Recettes

Une partie du remboursement des prêts remboursables octroyés en 2020 est prévue en 2021 pour 226.83€. Auquel s'ajoute une prévision de remboursement des prêts susceptibles d'être versés en 2021 (montant total prévu : 400€).
Le montant des recettes d'investissement est équivalent à celui de 2020.

2. L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif 2021 du CCAS de Morlaàs s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à : 223 654.82€**
- **En section d'investissement à : 5 264.51€**